



Procès-verbal de la 4^{ème} assemblée régulière 2009-2010 des membres du Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais tenue, le mardi 20 octobre 2009, à 10 h 00, à la salle Outaouais de la Maison de l'Outaouais au 394, boul. Maloney ouest à Gatineau.

PRÉSENCES

Madame Paulette Lalande, présidente et préfet de la MRC de Papineau
Monsieur Aurèle Desjardins, vice-président et conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Pierre Rondeau, trésorier et préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
Monsieur Michel Allard, président du Conseil régional des partenaires du marché du travail de l'Outaouais
Monsieur Robert Bussière, maire de la municipalité de La Pêche
Monsieur Robert Coulombe, maire de la ville de Maniwaki
Monsieur Julien Croteau, président de la commission scolaire des Draveurs, représentant de la Concertation des commissions scolaires de l'Outaouais et du secteur Éducation primaire et secondaire
Madame Sylvie Daigle, représentante du secteur Citoyens, citoyennes
Monsieur Raymond Durocher, maire de la municipalité de Fort-Coulonge
Monsieur Steve Harris, maire de la municipalité de Cantley
Madame Jocelyne Houle, conseillère de la ville de Gatineau
Monsieur Michael McCrank, préfet de la MRC de Pontiac
Monsieur Claude Millette, conseiller de la ville de Gatineau
Monsieur Guy Morissette, président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, représentant du secteur Développement social et santé
Monsieur Jean Perras, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais
Monsieur Armand Renaud, maire de la municipalité de L'Ange-Gardien
Monsieur Jean Hébert, directeur général de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais
Monsieur Pierre Ricard, directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

ABSENCES

Monsieur Marc Bureau, maire de la ville de Gatineau
Monsieur Jean Lafrenière, maire de la municipalité de Val-des-Monts
Monsieur Edward J. Mc Cann, maire de la municipalité de Pontiac
Madame Marlène Thonnard, présidente de l'Université du Québec en Outaouais, représentante du secteur Éducation supérieure, recherche et science
Monsieur Normand Vachon, maire de la municipalité de Mayo
Madame Lise Waters, présidente de Loisir Sport Outaouais, représentante du secteur Culture, loisir, sport

AUTRES PRÉSENCES

Monsieur Jean Benoît, directeur général de l'Outaouais, ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Madame Cécile Chrétien, conseillère à l'intervention collective régionale de l'Office des personnes handicapées du Québec
Madame Claire Gendron, directrice régionale d'Emploi-Québec
Madame Joanne Desforges du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

Monsieur Laurent Massicotte, directeur régional du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Monsieur Yvan Moreau du ministère des Affaires municipales, des Régions de l'Occupation du territoire
Monsieur Marc Boily, directeur, région de l'Outaouais de Développement économique Canada
Monsieur André Carrière, président de la Coalition pour une gestion responsable des déchets de l'Outaouais
Madame Anne-Marie Lirette de la ville de Gatineau
Monsieur Jean-Marc Purenne, directeur général de Loisir Sport Outaouais
Madame Isabelle Sabourin, agente de développement de Loisir Sport Outaouais
Monsieur Fabien Tremblay, citoyen de la ville de Gatineau
Madame Jocelyne Barrette, secrétaire comptable de la CRÉO
Monsieur Charles Blais, directeur général adjoint de la CRÉO
Monsieur Pierre Boucher, agent de développement et de communication de la CRÉO
Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Daniel Fortin, agent de développement de la CRÉO
Monsieur Nicolas Gilbert, agent de participation citoyenne de la Table jeunesse Outaouais de la CRÉO
Monsieur Pierre Labrecque, directeur de la CRRNTO de la CRÉO
Madame Francine Lamarche, secrétaire de direction de la CRÉO
Madame Carole Perreault, agente de développement de la CRÉO
Monsieur Richard Sévigny, agent de développement de la CRÉO

1.- OUVERTURE

Madame Paulette Lalande, ayant constaté le quorum, ouvre l'assemblée à 10 h 10.

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-09-10-120

Monsieur Robert Bussièrès appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'ordre du jour tel que libellé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1. Ouverture
- 2.- Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 24 août 2009 (décision)
- 4.- Rapport de la présidence :
 - a) Activités (information)
 - b) Remerciements - départ de trois membres du conseil d'administration (information)
 - c) Correspondance (information)
- 5.- Rapport de la direction générale :
 - a) Activités (information)
 - b) Évolution des dépenses des mois de juillet et août 2009 (décision)
 - c) Tableau 2009-2010 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais (information)
 - d) Plan des actions structurantes et intersectorielles 2009-2010 (décision)

- e) Signatures effets bancaires et autres effets (décision)
 - f) Revue de presse (information)
- 6.- Commissions régionales – rapport d’activités :
- a) Développement social et santé, Madame Sylvie Daigle
 - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
 - b) Culture, loisir, sport, Madame Lise Waters
 - c) Développement économique et emploi, Monsieur Aurèle Desjardins
 - 1 Modification de la composition de la commission (décision)
 - d) Éducation, recherche et science, Madame Paulette Lalande
 - 1 Nomination d’un nouveau membre à la commission (décision)
 - e) Protection de l’environnement, aménagement du territoire et transport, Madame Jocelyne Houle
 - 1 Nomination d’un nouveau membre à la commission (décision)
 - f) Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l’Outaouais, Monsieur Pierre Rondeau
 - g) Table jeunesse Outaouais, Monsieur Félix Bussièrès
 - h) Comité des finances, Monsieur Pierre Rondeau
 - i) État de situation – matières résiduelles – Table des préfets (information)
- 7.- Comité régional – rapport d’activités :
- a) Table de concertation régionale sur les véhicules hors route, Madame Jocelyne Houle
 - 1 Appui à la demande d’aide financière au Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire par le Club de motoneige Pingouin (décision)
 - 2 Critères de priorisation dans le cadre du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (décision)
 - 3 Appui aux demandes d’aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire (décision)
 - 4 Présidence de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route (VHR) (décision)
- 8.- Période publique de questions
- 9.- Présentation du bilan évaluatif du Fonds de développement régional 2004-2005 à 2007-2008 par Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO (information)
- 10.- Programme de maintien de l’accessibilité aux terres du domaine de l’état à vocations faunique et multiresource (Ponts et ponceaux) (information)
- a) Priorisation des travaux 2009 (décision)
 - b) Calendrier 2010-2011 (décision)
- 11.- Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier - Volet II :
- a) Rapport annuel 2008-2009 (décision)
- 12.- Entente MTQ-CRÉO sur le transport collectif :
- a) Rapport d’étape 2008-2009 (décision)
 - b) Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau concernant la demande soumise par Greyhound Canada Transportation relativement à la suppression de certains services de transport interurbain dans la région (décision)

- 13.- Appui à la demande d'aide financière aux gouvernements provincial et fédéral pour le projet de modernisation du Traversier de Quyon (décision)
- 14.- PROJETS – Fonds de développement régional (FDR) :
- Axe culture, loisir sport :*
- a) Gala des Culturiades 2009 - 10^e édition (décision)
- Axe développement économique et emploi :*
- b) Réalisation d'un plan d'affaires visant la relance d'un projet de gestion territoriale à la Forêt de l'Aigle (décision)
- Axe développement social et santé :*
- c) Service de gardiennage-dépannage - Conciliation travail-famille - Projet pilote Outaouais (décision)
- Axe Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :*
- d) Renouvellement de l'entente de financement 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 de L'ATINO (décision)
- Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais :
- Volet I – « Soutien aux initiatives du milieu – approche territoriale intégrée » :*
- e) Croque dans la vie-Viactive - ville de Gatineau (décision)
- f) Changement de fiduciaire - Étude – Maison de soins palliatifs des Collines (décision)
- Volet II - « Action régionale structurante » :*
- g) Info-Aînés Outaouais (décision)
- Politique de soutien à la mise en œuvre du plan d'action de protection des lacs et cours d'eau :
- h) Mise en place du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2009-206 - BAT L'EAU (décision)
- i) Développement d'outils de sensibilisation à la contamination des espèces envahissantes aquatiques (décision)
- j) Demande de subvention au programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du MDDEP - Projet régional (décision)
- 15.- Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF) :
- a) 2 projets associés au 3^{ième} champ d'activités (décision)
- 16.- PROJETS – Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ) :
- Action jeunesse structurante – Participation citoyenne :*
- a) Campagne élections municipales, pièce de théâtre sur l'implication, concours vidéos et conférence (décision)
- 17.- Levée de l'assemblée

3.- **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 24 AOÛT 2009**

CA-09-10-121

Monsieur Guy Morrissette appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le procès-verbal de l'assemblée du 24 août 2009 en y apportant une correction à la page 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.- **RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

a) **Activités :**

La présidente fait le rapport de ses activités depuis le dernier conseil d'administration :

- 10 septembre 2009 : Présence au Grand Prix de la ruralité 2009 dans la municipalité d'Upton
- 11 septembre 2009 : Table Québec Régions en la présence du nouveau ministre du MAMROT, Monsieur Laurent Lessard à Bromont. Principal sujet : l'occupation du territoire
- 17 septembre 2009 : Conférence de presse pour les indicateurs de performance de développement des communautés de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais
- 18 septembre 2009 : Conférence de presse, AGIR pour les candidates à l'élection municipale
- 5 septembre 2009 : Présence à l'audience publique de la Commission des transports du Québec à Maniwaki
- 9 septembre 2009 : Table Éducation Outaouais
- 19 octobre 2009 : Consultation sur le projet de politique nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Monsieur Sam Hamad et la ministre déléguée aux Services sociaux, Madame Lise Thériault au Holiday Inn Plaza La Chaudière
- 19 octobre 2009 : Dévoilement de la politique d'accessibilité pour le Québec par la ministre déléguée aux Services sociaux, Madame Lise Thériault à la Maison de la culture de Gatineau.

b) **Remerciements - départ de trois membres du conseil d'administration :**

Madame Lalande et Monsieur Jean Hébert remercient les trois membres du conseil d'administration qui quittent la CRÉO :

À Madame Jocelyne Houle :

Votre départ du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et de la politique municipale nous donne l'occasion de souligner votre apport et votre dévouement au développement de notre belle région. Au nom de tous les membres du conseil, de l'équipe interne et en notre nom personnel, nous désirons vous témoigner toute la considération que nous avons pour l'investissement personnel dont vous avez fait preuve au cours de ces cinq dernières années.

À titre de conseillère municipale et représentante de la ville de Gatineau, depuis la mise en place de la CRÉO en mars 2004, vous avez contribué de façon importante aux travaux du conseil et à l'avancement de notre organisation, ceci, par votre expérience, votre passion et votre professionnalisme.

Votre collaboration fût notamment appréciée à la présidence de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route, où vous avez assumé un leadership à l'origine de nombreux accomplissements, et plus récemment, à la présidence de la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport.

Nous avons la conviction profonde que nous aurons de nouveau l'occasion de travailler ensemble puisqu'un engagement comme le vôtre ne pourra que s'exprimer différemment dans le développement de l'Outaouais.

À Monsieur Armand Renaud :

Votre départ du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et de la politique municipale nous donne l'occasion de souligner votre apport et votre dévouement au développement de notre belle région. Au nom de tous les membres du conseil, de l'équipe interne et en notre nom personnel, nous désirons vous témoigner toute la considération que nous avons pour l'investissement personnel dont vous avez fait preuve au cours de ces cinq dernières années.

À titre de représentant du Conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, depuis la mise en place de la CRÉO en mars 2004, vous avez contribué de façon importante aux travaux du conseil et à l'avancement de notre organisation, ceci, par votre expérience, votre passion et votre professionnalisme.

Votre collaboration fût notamment appréciée dans la mise en place de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais ainsi qu'au comité des finances de la CRÉO, où vous avez collaboré à structurer et mettre en œuvre une saine gestion financière de l'organisation.

Nous avons la conviction profonde que nous aurons de nouveau l'occasion de travailler ensemble, notamment au conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais, puisqu'un engagement comme le vôtre ne pourra que s'exprimer différemment dans le développement de l'Outaouais.

À Monsieur Jean Perras :

Votre départ du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) et de la politique municipale nous donne l'occasion de souligner votre apport et votre dévouement au développement de notre belle région. Au nom de tous les membres du conseil, de l'équipe interne et en notre nom personnel, nous désirons vous témoigner toute la considération que nous avons pour l'investissement personnel dont vous avez fait preuve au cours de ces cinq dernières années.

À titre de préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais depuis près d'un an, mais principalement à titre de maire de Chelsea depuis la mise en place de la CRÉO en mars 2004, vous avez contribué de façon importante aux travaux du conseil et à l'avancement de notre organisation, ceci, par votre dévouement, votre professionnalisme et vos convictions liées au développement durable.

Votre collaboration fût notamment appréciée dans la mise en place et les travaux de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, le dossier de la gestion des matières résiduelles via la Table des préfets et la planification des communications de la CRÉO.

Nous avons la conviction profonde que nous aurons de nouveau l'occasion de travailler ensemble puisqu'un engagement comme le vôtre ne pourra que s'exprimer différemment dans le développement de l'Outaouais.

c) **Correspondance :**

La présidente dépose la correspondance reçue et envoyée depuis le dernier conseil d'administration.

Dr Guy Morissette, président directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais fait appel aux élus des municipalités de solidarité sociale dans la pandémie de la grippe AH1N1 car l'Agence a besoin de locaux pour donner le vaccin. Il invite les membres à se faire vacciner car c'est un grand défi pour l'Agence de convaincre la population.

5.- **RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

a) **Activités :**

La présidente demande au directeur général, Monsieur Jean Hébert de présenter ses activités :

- 24-25 septembre 2009 : Participation au Forum de l'industrie touristique de l'Outaouais
- Tournée des territoires avec la firme Symbal concernant le dossier Attraction et rétention de la main d'œuvre
- Rencontres avec les industriels forestiers concernant le mémoire sur la Loi 57 pour mieux comprendre la Loi et le rôle que la CRÉO et les industriels auront à jouer
- Processus pour combler 3 postes à la CRÉO : agent de développement à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais, 1 poste d'agent de développement pour l'axe Développement social et santé et 1 poste d'agent de développement pour l'axe Développement économique et emploi.

b) **Évolution des dépenses des mois de juillet et août 2009 :**

CA-09-10-122

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte l'évolution des dépenses des mois de juillet et août 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c) **Tableau 2009-2010 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais :**

Le directeur général, Monsieur Jean Hébert dépose le tableau 2009-2010 du Fonds de développement régional (FDR), des ententes spécifiques y incluant tous les projets déposés, de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais et de la Table jeunesse Outaouais.

d) **Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2009-2010 :**

Le directeur général présente les actions régionales structurantes et intersectorielles pour 2009-2010.

CA-09-10-123

propose que le conseil d'administration adopte le Plan des actions régionales structurantes et intersectorielles 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Signatures effets bancaires et autres effets :**

ATTENDU QUE l'article 32 Effets bancaires, dans les statuts et règlements généraux de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO, stipule :

« Les effets bancaires tels chèques, billets, lettres de change et autres, sont tirés, acceptés, signés ou endossés par les titulaires à la direction générale et à la trésorerie ou en l'absence de la trésorière ou du trésorier par la présidente ou le président ou la vice présidente »;

ATTENDU QU'il y a toujours deux signataires sur les effets bancaires;

ATTENDU QUE la CRÉO s'est dotée d'un poste de directeur général adjoint;

ATTENDU QU'il est jugé important d'avoir à chaque fois une signature du titulaire de la présidence, de la vice-présidence ou du trésorier et une signature du titulaire de la direction générale ou, en cas d'incapacité de celui-ci, du titulaire de la direction générale adjointe.

CA-09-10-124

Monsieur Claude Millette appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que les effets bancaires soient signés par le titulaire de la présidence, de la vice-présidence ou de la trésorerie et également signés par le titulaire de la direction générale ou, en cas d'incapacité de celui-ci, du titulaire de la direction générale adjointe.

ET

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais désigne comme signataires au nom de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais pour tous les comptes bancaires et effets bancaires de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais la présidente, Madame Paulette Lalande, le vice-président, Monsieur Aurèle Desjardins, le trésorier, Monsieur Pierre Rondeau, le directeur général, Monsieur Jean Hébert et le directeur général adjoint, Monsieur Charles Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) **Revue de presse :**

Le directeur général présente les activités de communication de la CRÉO.

6.- COMMISSIONS RÉGIONALES – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Développement social et santé :

Madame Sylvie Daigle, présidente de la commission régionale Développement social et santé fait le résumé des activités de la commission.

1 Modification de la composition de la commission :

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 dans laquelle on retrouve l'axe Développement social et santé;

ATTENDU QUE le mandat des commissions régionales qui ont pour but de favoriser la concertation et la coordination des intervenants afin de recommander, mettre en œuvre et évaluer des actions régionales structurantes tout en permettant d'établir une communication continue entre les élus de la CRÉO et les acteurs en développement social et santé;

ATTENDU QUE les commissions régionales sont interpellées dans le processus d'élaboration du plan d'action découlant de la PSR 2007-2012 et pour en assurer le suivi et que pour ce faire, elles doivent regrouper les acteurs appelés à y jouer un rôle;

ATTENDU QUE plusieurs représentants de la commission régionale Développement social et santé ont changé de fonction au cours des derniers mois mais que la composition de cette dernière est demeurée identique.

CA-09-10-125

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme au sein de la commission régionale Développement social et santé :

- Monsieur Alain Ranger d'Emploi-Québec comme représentant de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO);
- Monsieur Louis-Charles Ayotte, de Service Canada, comme représentant de CHRC Canada;
- Madame Tina De Luca, de l'Assemblée des groupes de femmes en intervention régionale (AGIR) comme représentante Égalité;
- Monsieur François Lacerte-Gagnon, comme représentant de la Table jeunesse Outaouais;
- Madame Berthe Miron comme représentante de la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO);
- Madame Sandra Duque de la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Culture, loisir, sport :

En l'absence de Madame Lise Waters, présidente de la commission régionale Culture, loisir, sport, Monsieur Réjean Lampron, agent de développement fait le résumé des activités de la commission.

c) **Développement économique et emploi :**

En l'absence de Monsieur Aurèle Desjardins, président de la commission régionale Développement économique et emploi, Monsieur Jean Hébert, directeur général fait le résumé des activités de la commission.

2 **Modification de la composition de la commission :**

ATTENDU l'adoption par la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) de la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 dans laquelle on retrouve l'axe Développement économique et emploi;

ATTENDU QUE les orientations comprises sous l'axe Développement économique et emploi touchent l'ensemble des secteurs économiques;

ATTENDU QUE le mandat des commissions régionales qui ont pour but de favoriser la concertation et la coordination des intervenants afin de recommander, mettre en œuvre et évaluer des actions régionales structurantes tout en permettant d'établir une communication continue entre les élus de la CRÉO et les acteurs du développement socioéconomique régional;

ATTENDU QUE les commissions régionales sont interpellées dans le processus d'élaboration du plan d'action découlant de la PSR 2007-2012 et pour en assurer le suivi et que pour ce faire, elles doivent regrouper les acteurs appelés à y jouer un rôle.

CA-09-10-126

Monsieur Michel Allard appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise la nomination au sein de la commission régionale Développement économique et emploi :

- ° Madame Hélène Audet d'Emploi-Québec comme représentante de la Conférence administrative régionale de l'Outaouais (CARO);
- ° Monsieur Vincent Philibert de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO), comme représentant du secteur agroalimentaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) **Éducation, recherche et science :**

Madame Paulette Lalande, présidente de la commission régionale Éducation, recherche et science fait le résumé des activités de la commission.

1 **Nomination d'un nouveau membre à la commission :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) doit entériner la liste officielle et la composition des membres de chaque commission régionale;

ATTENDU QUE la CRÉO a résolu de réserver un poste « jeune » sur chacune des commissions régionales;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté la nouvelle composition de la commission Éducation, recherche et science en décembre 2007, que celle-ci précise qu'un siège est réservé à un poste « jeune » et que celui-ci doit être comblé sur recommandation de la Table Jeunesse Outaouais;

ATTENDU QUE ce poste est laissé vacant suite au désistement de Madame Caroline Marinier en janvier 2009;

ATTENDU QUE la Table Jeunesse Outaouais recommande la nomination de Madame Isabelle Sabourin, présidente de la Table jeunesse Outaouais, pour siéger à la commission régionale Éducation, recherche et science au poste d'office « jeune ».

CA-09-10-127

Monsieur Julien Croteau appuyé par
Monsieur Guy Morissette

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais entérine la nomination de Madame Isabelle Sabourin au poste « jeune » de la commission régionale Éducation, recherche et science.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

e) **Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :**

Madame Jocelyne Houle, présidente de la commission Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport fait le résumé des activités de la commission. Elle remercie la permanence de la CRÉO pour sa collaboration et félicite Monsieur Daniel Fortin, agent de développement pour son excellent travail.

f) **Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais :**

Monsieur Pierre Rondeau, président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais fait le résumé des activités de la commission. Il remercie le personnel du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'Outaouais pour leur support et leur collaboration et félicite la permanence et les membres de la commission pour leur excellent travail.

g) **Table jeunesse Outaouais :**

Monsieur Félix Bussièrès, coordonnateur de la Table jeunesse Outaouais fait le résumé des activités de la Table et afin d'inciter les jeunes à aller voter, la Table a fait une tournée en donnant des infractions aux jeunes qui ne veulent pas voter.

Dans le cadre des Jeux du Québec 2010 qui auront lieu à Gatineau le 28 juillet prochain, quatre flammes parcoureront les MRC et une flamme olympique arrivera à Gatineau. Madame Anne-Marie Lirette de la ville de Gatineau organisera cet événement.

h) **Comité des finances :**

Monsieur Pierre Rondeau, président du comité des finances informe les membres que le comité rencontrera la vérificatrice comptable pour un contrôle intérimaire en décembre.

i) État de situation – matières résiduelles – Tables des préfets :

Monsieur Pierre Rondeau fait l'état de situation sur les matières résiduelles et informe les membres que la Table aura une rencontre en décembre 2009 suite aux élections municipales.

7.- COMITÉ RÉGIONAL – RAPPORT D'ACTIVITÉS

a) Table de concertation régionale sur les véhicules hors route :

Madame Jocelyne Houle, présidente de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route fait le résumé des activités de la Table.

1 Appui à la demande d'aide financière au Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire par le Club de motoneige Pingouin :

ATTENDU QUE la Table de concertation sur les véhicules hors route, coordonnée par Loisir Sport Outaouais, œuvre à mettre en place un réseau de sentiers pérennes pour la région afin de répondre au mandat de ladite Table;

ATTENDU la demande d'aide financière au Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire présentée par le Club de motoneige Pingouin;

ATTENDU les modalités du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui prévoit que l'aide financière accordée ne peut excéder 50% du coût des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE le projet présenté par le Club de motoneige Pingouin concerne l'aménagement d'un détour du sentier no. 43 pour le contournement d'une côte dangereuse et l'aménagement d'un sentier en parallèle du Chemin Manitou pour une distance de 10 à 11 kilomètres au Lac Joncas, pour un coût total de financement de 35 000 \$ dont un montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE le montant de financement demandé par le Club de motoneige Pingouin dépasse le montant de l'aide financière admissible;

ATTENDU QU'il est essentiel que soit jointe, à ladite demande, une résolution de la Conférence régionale des élus établissant le caractère prioritaire du projet;

ATTENDU la recommandation favorable du 7 octobre 2009 de la Table de concertation sur les VHR en Outaouais.

CA-09-10-129

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Michael McCrank

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la demande d'aide financière au Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire présentée par le Club de motoneige Pingouin pour une aide financière représentant un maximum de 50% des dépenses admissibles, en conformité avec le Programme, considérant le caractère prioritaire du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2 Critères de priorisation dans le cadre du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

ATTENDU QUE la Table de concertation sur les véhicules hors route, coordonnée par Loisir Sport Outaouais, œuvre à mettre en place un réseau de sentiers pérennes pour la région afin de répondre au mandat de ladite Table;

ATTENDU les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU les modalités du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire contenues dans le Guide à l'intention des promoteurs;

ATTENDU la correspondance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en date du 7 août 2009 indiquant la nécessité d'établir et de documenter la priorité des projets;

ATTENDU la recommandation et l'analyse des critères de priorisation de la Table de concertation sur les VHR en Outaouais en date du 7 octobre 2009.

CA-09-10-130

Monsieur Michel Allard appuyé par
Monsieur Steve Harris

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte les critères régionaux de priorisation établis en conformité avec le Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, tel qu'il appert au document joint en annexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3 Appui aux demandes d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

ATTENDU QUE la Table de concertation sur les véhicules hors route, coordonnée par Loisir Sport Outaouais, œuvre à mettre en place un réseau de sentiers pérennes pour la région afin de répondre au mandat de ladite Table;

ATTENDU les demandes d'aide financière présentées dans le cadre du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU les modalités du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire contenues dans le Guide à l'intention des promoteurs;

ATTENDU la correspondance du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en date du 7 août 2009;

ATTENDU QU'il est essentiel que soit jointe, auxdites demandes, une résolution de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais établissant le caractère prioritaire des projets;

ATTENDU la recommandation et l'analyse des critères de priorisation de la Table de concertation sur les VHR en Outaouais en date du 7 octobre 2009;

ATTENDU l'adoption par le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais des critères régionaux de priorisation;

ATTENDU la recommandation favorable du 7 octobre 2009 de la Table de concertation sur les VHR en Outaouais.

CA-09-10-131

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie les projets présentés dans le cadre du Programme de soutien à la mise en place de réseaux de sentiers de véhicules hors route (VHR) du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, présentés selon le tableau des critères régionaux de priorisation, joint à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 Présidence de la Table de concertation régionale sur les véhicules hors route (VHR) :

ATTENDU QUE lors de l'assemblée régulière du 11 décembre 2006 le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adoptait la résolution CA-06-07-120 en désignant Madame Jocelyne Houle pour présider la Table de concertation sur les véhicules hors route (VHR) à titre de représentante du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée régulière du 22 juin 2009 le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adoptait la résolution CA-09-10-65 demandant aux ministres désignés une prolongation du mandat de la Table de concertation sur les véhicules hors route (VHR);

ATTENDU QUE Madame Jocelyne Houle préside la Table de concertation sur les véhicules hors route (VHR) depuis sa création;

ATTENDU l'excellent travail accompli par Madame Jocelyne Houle depuis la création de la Table de concertation sur les véhicules hors route (VHR);

ATTENDU QUE Madame Jocelyne Houle ne sera plus membre du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais;

ATTENDU l'intérêt manifesté de Madame Jocelyne Houle de poursuivre la présidence de la Table de concertation sur les véhicules hors route (VHR);

ATTENDU la recommandation de la Table de concertation sur les véhicules hors route (VHR) en date du 7 octobre 2009.

CA-09-10-132

Il a été dûment proposé et adopté à l'unanimité que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais nomme Madame Jocelyne Houle, à titre de présidente de la Table de concertation sur les véhicules hors route (VHR) à compter du 1^{er} novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.- PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question publique.

9.- PRÉSENTATION DU BILAN ÉVALUATIF DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2004-2005 À 2007-2008

Monsieur Jean Hébert, directeur général de la CRÉO fait la présentation du bilan évaluatif du Fonds de développement 2004-2005 à 2007-2008.

10.- PROGRAMME DE MAINTIEN DE L'ACCESSIBILITÉ AUX TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT À VOCATIONS FAUNIQUE ET MULTIRESSOURCE (PONTS ET PONCEAUX)

a) Priorisation des travaux 2009 :

ATTENDU QUE dans le cadre du décret #415-2006 (17 mai 2006) visant le Programme relatif à l'implantation de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, le gouvernement du Québec indique que les Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) devront notamment contenir une planification du développement et de la gestion de la voirie forestière;

ATTENDU QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socioéconomiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais a d'importants défis à relever à l'égard de son vaste réseau de chemins forestiers sur territoire public, notamment en ce qui a trait aux coûts (et au financement) associés aux activités de développement et d'entretien de ce réseau routier;

ATTENDU QUE déjà, de nombreuses infrastructures routières sur territoire public en Outaouais sont dans un état critique, ce qui a pour effet de mettre en péril l'accès à ce territoire ainsi que la poursuite des activités qui y ont cours;

ATTENDU QUE le 22 juin 2009, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté et transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, son Plan stratégique à l'égard du réseau routier sur territoire public en Outaouais;

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont procédé, le 13 juillet 2009, à la signature d'une Entente Canada-Québec (Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource) portant sur une initiative de création d'emplois pour la restauration des traverses de cours d'eau sur les chemins à vocations faunique et multiresource sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU QUE le présent programme vise à maintenir l'accès aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource;

ATTENDU QUE le présent programme apporte une aide financière pour améliorer ou remplacer les structures requises pour l'aménagement des traverses de cours d'eau sur les chemins qui ne sont plus utilisés par l'industrie forestière pour la réalisation d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a terminé l'analyse des propositions qu'il a reçues dans le cadre de ce programme et qu'il sollicite l'avis régional de la CRÉO à l'égard de la sélection finale des propositions;

ATTENDU QUE compte tenu des délais extrêmement courts pour d'abord analyser et prioriser les propositions et ensuite réaliser les travaux en forêt d'ici la fin octobre 2009, la direction générale de la CRÉO a procédé à l'évaluation de la sélection finale des propositions;

ATTENDU QUE la direction générale de la CRÉO a convenu de recommander à son conseil d'administration qu'elle fournisse un avis régional favorable à la sélection finale des propositions;

ATTENDU QUE le 24 août 2009, le conseil d'administration de la CRÉO a adopté la sélection finale des propositions, telle que soumise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui seront financées par le Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource;

ATTENDU QUE depuis le dernier conseil d'administration du 24 août 2009 des rencontres et échanges ont eu lieu avec des représentants de la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE depuis le 24 août 2009, des précisions et des modifications ont été apportées à la liste finale des propositions qui seront financées dans le cadre du Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource pour l'année 2009-2010.

CA-09-10-133

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le Conseil d'administration de la CRÉO adopte, telle que soumise par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la liste amendée des propositions qui seront financées dans le cadre du Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource pour l'année 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) **Calendrier 2010-2011 :**

ATTENDU QUE dans le cadre du décret #415-2006 (17 mai 2006) visant le Programme relatif à l'implantation de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, le gouvernement du Québec indique que les Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) devront notamment contenir une planification du développement et de la gestion de la voirie forestière;

ATTENDU QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) est le lieu de concertation, d'orientation et de coordination des groupes socioéconomiques de la région en matière de conservation des écosystèmes, de protection de l'environnement et de mise en valeur des ressources naturelles sur territoire public;

ATTENDU QUE la région de l'Outaouais a d'importants défis à relever à l'égard de son vaste réseau de chemins forestiers sur territoire public, notamment en ce qui a trait aux coûts (et au financement) associés aux activités de développement et d'entretien de ce réseau routier;

ATTENDU QUE déjà, de nombreuses infrastructures routières sur territoire public en Outaouais sont dans un état critique, ce qui a pour effet de mettre en péril l'accès à ce territoire ainsi que la poursuite des activités qui y ont cours;

ATTENDU QUE le 22 juin 2009, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté et transmis au ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Monsieur Claude Béchar, son Plan stratégique à l'égard du réseau routier sur territoire public en Outaouais;

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont procédé, le 13 juillet 2009, à la signature d'une Entente Canada-Québec (Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource) portant sur une initiative de création d'emplois pour la restauration des traverses de cours d'eau sur les chemins à vocations faunique et multiresource sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF);

ATTENDU QUE le présent programme vise à maintenir l'accès aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource;

ATTENDU QUE le présent programme apporte une aide financière, pour une période de deux ans, afin d'améliorer ou de remplacer les structures requises pour l'aménagement des traverses de cours d'eau sur les chemins qui ne sont plus utilisés par l'industrie forestière pour la réalisation d'aménagement forestier;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2009, le directeur général de l'Outaouais du MRNF a présenté à la Table des commissaires un projet de calendrier qui précise les différentes dates importantes pour la gestion du présent programme, notamment le lancement de l'appel de propositions 2010-2011, la réception des fiches de propositions, l'établissement des priorités régionales et l'adoption par le conseil d'administration de la CRÉO de la liste des projets prioritaires;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2009, la Table des commissaires a recommandé au conseil d'administration de la CRÉO qu'elle adopte ce projet de calendrier.

CA-09-10-134

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte, tel que soumis par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le projet de calendrier qui précise les différentes dates importantes pour la gestion du Programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiressource pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.- **PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER - VOLET II :**

a) **Rapport annuel 2008-2009 :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) est DÉLÉGATAIRE, en vertu d'une entente signée avec le Ministre délégué à la Forêt et à la Faune, du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II 2008-2009;

ATTENDU QUE la CRÉO a l'obligation, en vertu de l'article 4.15 du protocole, de déposer au directeur régional de Forêt Québec de la région concernée, un rapport annuel d'activités;

ATTENDU QUE ce rapport doit notamment présenter la description, le coût total des projets réalisés, l'identification des promoteurs, les montants versés aux promoteurs et le nombre d'emplois créés dans les projets;

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais administrent le programme sur leur territoire respectif;

ATTENDU QUE les MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, de Pontiac, de Papineau et des Collines-de-l'Outaouais ont déposé à la CRÉO, un rapport final des activités attestant qu'ils sont conformes aux exigences de l'article 4.15 du protocole;

ATTENDU QU'une note explicative sera ajoutée au rapport concernant les projets reportés.

CA-09-10-135

Madame Jocelyne Houle appuyée par
Monsieur Pierre Rondeau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le rapport annuel MRC-CRÉO 2008-2009 du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Volet II et ses annexes. Ce rapport sera transmis à la direction régionale du ministère des Ressources naturelles et de la Faune de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.- **ENTENTE MTQ-CRÉO SUR LE TRANSPORT COLLECTIF**

a) **Rapport d'étape 2008-2009 :**

ATTENDU l'entente intervenue entre la ministre des Transports du Québec et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) concernant les modalités de réalisation du plan d'action régional intégré du transport collectif, signée par les parties au mois de juin 2008;

ATTENDU l'embauche de l'agente de développement à la planification intégrée du transport collectif le 10 décembre 2008;

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 5.5.4 de l'entente, à titre d'obligations de la CRÉO, la production d'un rapport d'étape après la première année de l'entente comprenant un bilan des activités et des résultats et un rapport financier;

ATTENDU QUE ledit rapport d'étape doit être présenté à la Ministre, conformément à l'article 5.5.4 de l'entente;

ATTENDU QUE le premier versement de l'aide financière de 100 000 \$ pour l'année 2008-2009 a été versé à la CRÉO au mois de juin 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander le deuxième versement de l'aide financière au montant de 100 000 \$ pour l'année financière 2009-2010;

ATTENDU QU'il appert du rapport d'étape 2008-2009 que l'ensemble des priorités d'action mentionnées à l'entente ont été rencontrées.

CA-09-10-136

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Sylvie Daigle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais adopte le rapport d'étape 2008-2009 et autorise son envoi à la ministre des Transports du Québec, et qu'il mandate sa présidente pour qu'elle transmette à la ministre des Transports du Québec une lettre lui demandant le deuxième versement de l'aide financière au montant de 100 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

b) Appui à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau concernant la demande soumise par Greyhound Canada Transportation relativement à la suppression de certains services de transport interurbain dans la région :

ATTENDU l'importance du transport interurbain dans l'Outaouais et plus particulièrement pour les territoires ruraux;

ATTENDU QU'il est essentiel d'assurer le maintien du transport interurbain dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU les services rendus dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau par le transporteur Greyhound Canada Transportation;

ATTENDU l'audience publique de la Commission des Transports du Québec qui a eu lieu à Maniwaki le 5 octobre 2009;

ATTENDU la demande soumise par Greyhound Canada Transportation à la Commission des Transports du Québec, relativement à la suppression de certains services de transport interurbain par autobus dans la région;

ATTENDU la demande de permis de transport interurbain par autobus soumise par le transporteur « Éthier Transport Écolier du cœur de la Gatineau » de Gracefield;

ATTENDU QUE lors de l'audience publique tenue à Maniwaki le 5 octobre 2009, le transporteur « Éthier Transport Écolier du cœur de la Gatineau » a présenté une demande de désistement de sa demande initiale de permis de transport interurbain;

ATTENDU QUE l'audience publique a été remise à une date ultérieure, non fixée par la Commission des Transports du Québec;

ATTENDU QU'il appert de l'avis de la Commission des Transports du Québec que toute personne intéressée peut présenter ses observations le jour des audiences;

ATTENDU les observations présentées par le préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, Monsieur Pierre Rondeau, lors de l'audience publique du 5 octobre 2009, à l'effet notamment d'assurer aux citoyens de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau une continuité des services offerts.

CA-09-10-137

Monsieur Jean Perras appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ses démarches et observations auprès de la Commission des Transports du Québec à l'effet d'assurer une continuité et le maintien des services de transport interurbain dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.- APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX GOUVERNEMENTS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL POUR LE PROJET DE MODERNISATION DU TRAVERSIER DE QUYON

ATTENDU QUE le service de traversier de Quyon effectue un lien interprovincial entre la municipalité de Pontiac et la ville d'Ottawa depuis plus de cent ans;

ATTENDU QUE le Traversier de Quyon inc. est opéré par la famille McColgan depuis 1958;

ATTENDU QUE les infrastructures portuaires et les navires actuels ne permettent pas le transport des véhicules lourds de marchandises, des véhicules agricoles articulés et des véhicules récréatifs de villégiature;

ATTENDU QUE les infrastructures portuaires et les deux navires actuels fonctionnant au carburant diesel sont désuets et doivent être remplacés par un seul traversier électrique à traction sur câble;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une analyse de faisabilité financière et d'une analyse d'impact environnementale concluantes ;

ATTENDU QUE le Traversier de Quyon et l'Autorité portuaire Mohr's Landing Quyon ont conjointement obtenu le décret du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) permettant la livraison d'un certificat d'autorisation pour la construction des installations portuaires;

ATTENDU QUE le Traversier de Quyon inc. a obtenu une autorisation de Pêches et Océans Canada pour des ouvrages modifiant l'habitat du poisson qui est valide jusqu'au 31 mars 2010;

ATTENDU QU'une Note d'intervention de projet (NIP) émise dans le cadre du Programme d'aide à la réduction et à l'évitement des gaz à effet de serre (PAREGES) du ministère des Transports du Québec confirme que le projet de modernisation du Traversier de Quyon évitera à 7 500 véhicules lourds par année un détour moyen de 90 kilomètres;

ATTENDU QU'une Note d'intervention de projet (NIP) émise dans le cadre du Programme d'aide à la réduction et à l'évitement des gaz à effet de serre (PAREGES) du ministère des Transports du Québec confirme que le projet de modernisation du Traversier de Quyon évitera la production de plus de 2 500 tonnes de gaz à effet de serre annuellement;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec serait prêt à consentir 1,1 million de dollars au projet de modernisation du Traversier de Quyon dans le cadre du PAREGES moyennant une participation financière équivalente du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE la construction du nouveau navire et des installations portuaires généreront des retombées économiques régionales de plus de 3 millions de dollars;

ATTENDU QUE les travaux de construction du nouveau traversier et des installations portuaires généreront 717 semaines/personne de travail dans la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le projet créera deux emplois additionnels et en maintiendra dix autres au sein de l'entreprise Traversier de Quyon inc.;

ATTENDU QUE le projet assurera un lien cyclable avec le Cyclo-parc PPJ dans la MRC de Pontiac et la ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE le projet s'arrimera avec le projet du Parc du Sault-des-Chats situé 2 km en amont du traversier;

ATTENDU QUE le projet est structurant au plan environnemental, économique et social pour la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la municipalité de Pontiac, la MRC de Pontiac, la ville d'Ottawa et l'Outaouais;

ATTENDU QUE le projet de modernisation du traversier s'inscrit dans les orientations stratégiques régionales 2007-2012 et permettra d'harmoniser le lien transfrontalier Outaouais-Est ontarien;

ATTENDU QUE la mise en service du nouveau traversier permettra d'accroître la capacité de charge et des types de véhicules (camions lourds, matériel industriel, équipements agricoles);

ATTENDU QUE le service projeté sera offert 12 mois par année;

ATTENDU QUE ce projet permettra de moderniser les infrastructures, se conformer aux règlements en vigueur et assurer une sécurité accrue aux utilisateurs;

ATTENDU QUE le nouveau traversier de Quyon permettra d'assurer une liaison interprovinciale permanente et ce pour une fraction du prix de construction d'un éventuel pont;

ATTENDU QUE la mise en service du nouveau traversier aura un impact direct sur la réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU QUE le projet cadre dans la Planification stratégique 2006-2011 de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Collines-de-l'Outaouais dans son orientation stratégique d'intégrer les pratiques de développement durable en assurant la pérennité et la mise en valeur de l'environnement physique et du patrimoine culturel;

ATTENDU QUE le projet cadre dans la Planification stratégique 2006-2011 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans son orientation stratégique d'intégrer les pratiques de développement durable en soutenant les projets de développement économique qui souscrivent au modèle de développement durable de la MRC;

ATTENDU QUE le projet rejoint le Plan d'action du Pacte rural de la MRC des Collines-de-l'Outaouais sur le plan des infrastructures de transport, de la revitalisation des noyaux villageois et de l'organisation économique intégrée en termes de tourisme et de technologie;

ATTENDU QUE le projet cadre dans la priorité d'intervention tourisme du Plan d'action local pour l'économie et l'emploi du Centre local de développement (CLD) des Collines-de-l'Outaouais en termes de développement du transport, de développement des attraits et de la villégiature, de pénétration du territoire et de revitalisation des noyaux villageois;

ATTENDU QUE le projet reçoit les appuis politiques de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, de la MRC de Pontiac, de la municipalité de Pontiac et de la ville d'Ottawa;

ATTENDU QUE le projet a reçu le soutien financier de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) pour la réalisation d'une étude environnementale;

ATTENDU QUE le projet a reçu le soutien financier de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le projet a reçu le soutien financier et technique du CLD des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE le projet a reçu le soutien financier et technique de la Société d'aide au développement des collectivités Pontiac (SADC);

ATTENDU QUE le projet a reçu le soutien financier, politique et technique de l'Autorité Portuaire Mohr's Landing Quyon;

ATTENDU QUE l'ensemble du projet est soutenu financièrement à 36% par le Traversier de Quyon inc.;

ATTENDU QUE le projet pourrait être soutenu à 29% par une contribution non-remboursable du ministère des Transports du Québec moyennant une contribution financière non remboursable équivalente du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE la commission régionale Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport recommande au conseil d'administration de la CRÉO d'appuyer les demandes de soutien financier des promoteurs au projet de modernisation du traversier de Quyon.

CA-09-10-138

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais appuie le Traversier de Quyon inc. et l'Autorité portuaire Mohr's Landing Quyon dans leurs demandes de soutien financier auprès des gouvernements fédéral et provincial.

ET

Que la présidente de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais transmette aux autorités du gouvernement fédéral, une demande en considération pour le financement du projet de modernisation du Traversier de Quyon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.- **PROJETS - FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) :**

Axe culture, loisir, sport :

a) **Gala des Culturiades 2009 - 10^e édition :**

ATTENDU QUE la Planification stratégique régionale (PSR) 2007-2012 de l'Outaouais reconnaît la Culture et les industries culturelles comme des éléments moteurs pour le développement de la région et pour son rayonnement sur les plans local, régional, national et international;

ATTENDU QUE le projet proposé est en lien avec l'enjeu 2 de la PSR 2007-2012 « *Affirmer notre sentiment d'appartenance et développer la notoriété de l'Outaouais* »;

ATTENDU QU'en soulignant la contribution des artistes de la région de par leurs réalisations, le présent projet contribue au rayonnement de la culture outaouaise et participe au développement d'une image de marque pour notre région;

ATTENDU QUE la contribution financière de la Conférence régionale des élus sert à soutenir le Prix de la relève tout en octroyant les moyens nécessaires à la tenue de l'événement.

CA-09-10-139

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Jean Perras

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), d'une somme maximale de 6 000 \$ à la Fondation pour les arts, les lettres et la culture en Outaouais pour la réalisation du Gala des Culturiades 2009 - 10^e édition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe développement économique et emploi :

b) **Réalisation d'un plan d'affaires visant la relance d'un projet de gestion territoriale à la Forêt de l'Aigle :**

ATTENDU QUE dans sa *Planification stratégique régionale 2007-2012*, la population de l'Outaouais a retenu comme orientation stratégique l'importance « *d'assurer la participation accrue des communautés locales dans la gestion des ressources de leur territoire* »;

ATTENDU QUE le projet de Loi 57 sur l'occupation du territoire forestier, récemment déposé par la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose le concept de « *forêts de proximité* », lequel vise à confier à des communautés locales ou à des communautés autochtones la gestion de territoires forestiers du domaine public;

ATTENDU QU'en 1995, la Corporation de gestion de la Forêt de l'Aigle (CGFA) a été fondée dans le cadre d'un appel de projets pilotes visant le concept de « *forêts habitées* », lequel avait des visées similaires à celui de « *forêts de proximité* »;

ATTENDU QUE la CGFA a pour mission « *de développer le potentiel social et économique des communautés outaouaises, suivant leurs aspirations et leurs intérêts et ce, en mettant en valeur l'ensemble des ressources du milieu forestier conformément au concept de forêt habitée* »;

ATTENDU QUE pour réaliser sa mission, la CGFA utilise le territoire de la *Forêt de l'Aigle*, lequel couvre une superficie de quelques 140 kilomètres carrés localisés dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de Pontiac;

ATTENDU QUE le projet de la *Forêt de l'Aigle* a été le seul projet pilote de forêt habitée à avoir été présenté et retenu par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour la région de l'Outaouais;

ATTENDU QU'à cet égard, le projet de la *Forêt de l'Aigle* a reçu l'appui de tous les acteurs de la région de l'Outaouais qui en ont fait un projet d'envergure régionale;

ATTENDU QUE ces dernières années, notamment à cause des effets de la crise du secteur forestier, la CGFA a rencontré une série de difficultés qui l'oblige à revoir sa structure, ses stratégies d'affaires ainsi que ses pratiques de gestion;

ATTENDU QUE récemment, le comité de relance du projet de la *Forêt de l'Aigle* a présenté ses recommandations visant à « *assurer la perpétuité de la gestion territoriale par la communauté et ce, dans le respect de ses ambitions* »;

ATTENDU QUE le comité de relance du projet de la *Forêt de l'Aigle*, les membres du conseil d'administration de la CGFA et les acteurs du milieu s'affairent déjà à mettre en place ces recommandations;

ATTENDU QUE la préparation et la mise en œuvre d'un plan d'affaires est une étape indispensable pour restructurer et relancer les activités de ce projet d'envergure régionale sur le territoire de la *Forêt de l'Aigle*;

CA-09-10-140

Monsieur Raymond Durocher appuyé par
Monsieur Michel Allard

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise, dans le cadre du *Fonds de développement régional (FDR)*, le versement d'un montant maximal de 20 000 \$ au CLD de la Vallée-de-la-Gatineau pour la réalisation du projet « *Réalisation d'un plan d'affaires visant la relance d'un projet de gestion territoriale à la Forêt de l'Aigle* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe développement social et santé :

c) Service de gardiennage-dépannage - Conciliation travail-famille - Projet pilote Outaouais :

ATTENDU QU'en décembre 2006, le gouvernement rendait publique la politique gouvernementale *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*,

ATTENDU QUE cette politique comporte une orientation portant sur la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles et que le plan d'action 2007-2010 qui l'accompagne annonce une série d'actions, notamment le *Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille*;

ATTENDU QU'un appel de projets est actuellement en cours pour le *programme de soutien à des projets issus de la communauté* et que la date limite pour déposer les projets au ministère de la Famille et des Aînés est le 9 octobre 2009;

ATTENDU QUE pour les projets dont les besoins doivent être définis par le milieu, seules les conférences régionales des élus sont admissibles au programme;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) travaille depuis plusieurs années en collaboration avec les partenaires du milieu afin d'offrir aux familles de l'Outaouais les services répondant à leurs besoins et leurs aspirations;

ATTENDU QUE la mise en place d'un nouveau service de gardiennage-dépannage répondra aux besoins spécifiques des familles de l'Outaouais tout en permettant aux entreprises et organismes participants de bénéficier d'un outil efficace pour diminuer le taux d'absentéisme au travail;

ATTENDU QUE la CRÉO est mandatée pour favoriser la concertation des partenaires au sein de la région et que le projet prévoit notamment la mise en place d'un comité de suivi permettant de concerter les acteurs concernés ainsi que la distribution d'un sondage auprès des parents, des entreprises et des organismes participants permettant de définir les besoins spécifiques des communautés.

CA-09-10-141

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration autorise que la Conférence régionale des élus de l'Outaouais soit le promoteur du projet *Service de gardiennage-dépannage - Conciliation travail-famille - Projet pilote Outaouais* pour une demande d'aide financière adressée au ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre du Programme de soutien à des projets issus de la communauté en matière de conciliation travail-famille (volet « besoins non-définis ») et qu'il autorise le directeur général, Monsieur Jean Hébert, à signer une entente de partenariat avec le ministère de la Famille et des Aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Axe Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport :

d) **Renouvellement de l'entente de financement 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012 de L'ATINO :**

ATTENDU QUE le projet de L'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO) s'inscrit dans les orientations stratégiques régionales de l'axe de développement Protection de l'environnement, aménagement du territoire et transport;

ATTENDU QUE le financement repose sur une contribution financière des partenaires et l'engagement d'achat de services auprès de L'ATINO pour un montant minimal annuel;

ATTENDU QUE le financement du projet repose sur un engagement sur cinq ans des MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau, de la ville de Gatineau et de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO);

ATTENDU QUE le projet permet aux (4) MRC, à la ville de Gatineau et aux municipalités de la région de bénéficier des services de base de l'organisme;

ATTENDU QUE L'ATINO permet de consolider la gestion régionale intégrée du traitement de l'information numérique à références spatiales;

ATTENDU QUE la CRÉO et ses commissions régionales bénéficient d'un bloc annuel de 214 heures auprès de L'ATINO;

ATTENDU QU'en vertu du protocole de financement, signé en janvier 2008, la CRÉO a convenu de verser à l'organisme, durant les 5 prochaines années, une contribution financière annuelle maximale de 30 000 \$, répartie de la façon suivante : 15 000 \$ en contribution financière et 15 000 \$ en achat d'un bloc de 214 heures en achat de services;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution adoptée le 30 avril 2007 par le conseil d'administration de la CRÉO, le financement accordé doit être régi par un protocole d'entente annuel et que son renouvellement doit se faire sur la base d'une évaluation annuelle des activités et du rendement de L'ATINO et être approuvé par le conseil d'administration de la CRÉO;

ATTENDU QUE l'évaluation annuelle des activités de L'ATINO pour la période 2007-2008 et 2008-2009 confirme que l'organisme a satisfait aux exigences du protocole.

CA-09-10-142

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Jean Perras

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional, à l'Agence de traitement de l'information numérique de l'Outaouais (L'ATINO) pour les années 2008-2009, 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, d'un montant annuel maximal de 30 000 \$ réparti de la façon suivante : 15 000 \$ en contribution financière et 15 000 \$ en achat d'un bloc de 214 heures de services. Le financement de la CRÉO sera régi conformément au protocole signé en janvier 2008. Chaque renouvellement devra se faire sur la base d'une évaluation annuelle des activités et du rendement de L'ATINO et être approuvé par la direction générale de la CRÉO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais :

Volet I - « Soutien aux initiatives du milieu - approche territoriale intégrée » :

e) Croque dans la vie-Viactive - ville de Gatineau :

ATTENDU QUE la Stratégie d'action en faveur des aînés dégage des ressources de 12,5 millions \$ sur 5 ans pour soutenir les actions destinées aux personnes âgées et que, de cette somme, un montant de 119 000 \$ par année est versé par le ministère de la Famille et des Aînés pour l'Outaouais. Ce montant est réservé pour des projets en Outaouais dans le cadre de la

signature d'une Entente spécifique portant sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008;

ATTENDU QUE la CRÉO participe à l'entente spécifique en investissant, dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR), un montant maximal de 30 000 \$/an sur 5 ans (2008-2009-2010-2011-2012), ce qui donne un budget total de 149 000 \$ par année pour financer les Volets 1 et 2 de l'entente;

ATTENDU QUE la CRÉO a adopté les modalités de gestion, les critères d'admissibilité et les modalités de financement du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » 2008-2009 lors de son conseil d'administration du 5 mai 2008;

ATTENDU QUE l'enveloppe annuelle disponible dans le cadre du Volet 1, qui est de 125 000 \$ par année, sur 5 ans, pour la région de l'Outaouais, est répartie également entre les cinq territoires (MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Pontiac, MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et la ville de Gatineau), soit 25 000 \$ par territoire, par année;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau contribue pour un montant additionnel de 15 000 \$ pour l'année 2009-2010, rehaussant ainsi l'enveloppe totale disponible pour soutenir des projets sur ce territoire à un montant de 40 000 \$;

ATTENDU QUE la ville de Gatineau a délégué au Comité de suivi de l'entente la responsabilité de faire des recommandations de projets sur son territoire et qu'une représentante de la ville de Gatineau a participé à l'ensemble des travaux du Comité de suivi;

ATTENDU QUE le projet « Croque dans la vie-Viactive » reçoit l'appui du Comité de suivi recommandant de verser une subvention de 15 000 \$ pour l'année 2009, provenant de l'enveloppe attribuée au territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Volet 1;

ATTENDU QUE le projet répond aux critères d'admissibilité du Volet 1 : « Soutien aux initiatives du milieu – Approche territoriale intégrée » en s'inscrivant dans les axes « Autonomie et implication » et « Maintien en milieu de vie naturel et services de proximité » en prévoyant une approche structurante et en visant à améliorer les conditions de vie des personnes âgées.

CA-09-10-143

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement à l'Académie des retraités de l'Outaouais, pour la réalisation du projet « Croque dans la vie-Viactive », d'une subvention maximale de 15 000 \$, représentant 32,6,% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale 2009-2010 de la ville de Gatineau du Volet 1 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

f) **Changement de fiduciaire - Étude - Maison de soins palliatifs des Collines :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), lors de sa réunion du 24 août 2009 a accordé une subvention de cinq mille dollars (25 000 \$) au projet intitulé « Étude - Maison de soins palliatifs des Collines » (FDR-ES-07-09-163) afin de réaliser une étude de faisabilité du projet;

ATTENDU QUE cette subvention a été accordée dans le cadre de l'entente spécifique sur l'adaptation des infrastructures régionales pour les personnes âgées de l'Outaouais;

ATTENDU QUE le fiduciaire initial du projet était le Centre de santé et des services sociaux des Collines;

ATTENDU QUE le Centre de santé et des services sociaux des Collines, pour des raisons de conflit d'intérêts, a signifié son désengagement en tant que fiduciaire et répondant du projet;

ATTENDU QUE le groupe promoteur a désigné l'organisme « Corporation de développement de La Pêche » pour être fiduciaire dudit projet et que ce dernier a accepté;

ATTENDU QUE ni la nature ni les objectifs dudit projet n'ont changés.

CA-09-10-144

Monsieur Robert Bussière appuyé par
Monsieur Julien Croteau

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais abroge la résolution N° CA-09-10-106.

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise que l'organisme « Corporation de développement de La Pêche » remplace le Centre de santé et des services sociaux des Collines à titre de fiduciaire et répondant du projet intitulé « Étude - Maison de soins palliatifs des Collines » (FDR-ES-07-09-163).

Que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, à la Corporation de développement de La Pêche, pour la réalisation du projet « *Étude - Maison de soins palliatifs des Collines* », d'une subvention maximale de 5 000 \$, représentant 20% des coûts admissibles du projet, dans le cadre de l'enveloppe locale 2009-2010 du territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais du Volet 1 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Volet II - « Action régionale structurante » :

g) **Info-Aînés Outaouais :**

ATTENDU QUE la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) a adopté l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais lors de son conseil d'administration du 11 février 2008;

ATTENDU QUE l'entente spécifique prévoit des investissements de 149 000 \$ par année, dont 30 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement régional (FDR) et 119 000 \$ en provenance du ministère de la Famille et des Aînés dans le cadre de la Stratégie d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE l'entente se déploie en 2 volets d'intervention :

- Volet I : « Soutien aux initiatives du milieu - APPROCHE TERRITORIALE INTÉGRÉE » (soit 25 000 \$/an pour chaque territoire des MRC de l'Outaouais ainsi que pour la ville de Gatineau ;
- Volet II : « Actions régionales structurantes - APPROCHE RÉGIONALE CONCERTÉE » (24 000 \$/an).

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la CRÉO doit entériner les recommandations du comité de suivi de l'entente spécifique en regard des projets à financer dans le cadre de l'entente;

ATTENDU QUE le comité de suivi recommande de financer l'action régionale structurante « *Info-Aînés Outaouais* » pour une deuxième année consécutive dans le cadre du volet II pour l'année 2009-2010, puisque celle-ci répond aux critères d'admissibilité et a été priorisée par la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO);

ATTENDU QUE la poursuite de ce projet nécessite une seconde phase de financement afin d'assurer sa pérennité et lui permettre de trouver du financement à long terme.

CA-09-10-145

Madame Sylvie Daigle appuyée par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement à la Table de concertation des aînés et retraités de l'Outaouais (TCARO), pour la réalisation du projet « *Info-Aînés Outaouais* », d'une subvention maximale de 24 000 \$, représentant 40,6% des coûts admissibles du projet, dans le cadre du Volet 2 de l'entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures régionales pour les personnes âgées de la région de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Politique de soutien à la mise en œuvre du plan d'action de protection des lacs et cours d'eau :

h) Mise en place du règlement de contrôle intérimaire (RCI) 2009-26 - BAT L'EAU :

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les champs prioritaires d'intervention du plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE le projet aura une portée territoriale structurante et un impact direct sur la protection des lacs et cours d'eau du territoire;

ATTENDU QUE le projet vise la prise en charge des interventions par les acteurs du milieu visé par l'intervention;

ATTENDU QUE le projet proposé s'inscrit dans une approche intégrée et durable de protection des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE le projet est soutenu par une contribution financière significative de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE ce projet novateur vise la mise en place d'un banc d'essais réglementaire de gestion des eaux superficielles par sous-bassin versant;

ATTENDU QUE le projet aura des retombées positives sur le plan environnemental, social et économique dans la MRC;

ATTENDU QUE les actions proposées sont en continuité des interventions et du mandat reconnu de l'organisme;

ATTENDU QUE la réglementation intérimaire est en vigueur depuis août 2009;

ATTENDU QUE le comité régional d'évaluation composé des directions régionales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ont procédé à l'analyse et recommandé le financement de ce projet.

CA-09-10-146

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Monsieur Robert Coulombe

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional via la Politique de soutien à la mise en œuvre du Plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau 2009-2012, d'un montant maximum de 11 874 \$ représentant 25% des coûts admissibles, à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour lui permettre de réaliser en 2009-2010, le projet de mise en place d'une réglementation de contrôle intérimaire portant sur la protection accrue des rives et du littoral - BAT L'EAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

i) **Développement d'outils de sensibilisation à la contamination des espèces envahissantes aquatiques :**

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans les champs prioritaires d'intervention du plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE le projet résulte d'une démarche concertée et mobilise les acteurs et intervenants du milieu;

ATTENDU QUE le projet a une portée territoriale structurante et un impact direct sur la protection des lacs et cours d'eau du territoire;

ATTENDU QUE le projet vise l'élaboration d'une action de sensibilisation au sujet de la contamination par les espèces exotiques, des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE le projet proposé s'inscrit dans une approche intégrée et durable de protection des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE le projet est soutenu par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;

ATTENDU QUE le projet aura des retombées positives sur le plan environnemental, social et économique dans le territoire visé par l'intervention;

ATTENDU QUE les actions proposées sont dans le mandat reconnu de l'organisme promoteur;

ATTENDU QUE le comité régional d'évaluation composé des directions régionales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ont procédé à l'analyse et recommandé le financement de ce projet.

CA-09-10-147

Monsieur Julien Croteau appuyé par
Monsieur Raymond Durocher

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional via la Politique de soutien à la mise en œuvre du plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau 2009-2012, d'un montant maximum de 13 900 \$ représentant 60,4% des coûts admissibles, au Comité de bassin versant de la rivière Gatineau (COMGA) pour lui permettre de réaliser en 2009-2010, le projet de développement d'outils de sensibilisation à la contamination par les espèces envahissantes aquatiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

j) **Demande de subvention au programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du MDDEP - Projet régional :**

ATTENDU QUE le projet s'inscrit à l'intérieur des orientations définies dans la politique de soutien à la mise en œuvre du plan régional d'action sur la protection des lacs et cours d'eau;

ATTENDU QUE le projet résulte d'une concertation des partenaires (MRC) de la région;

ATTENDU QUE le projet aura une portée territoriale structurante et des retombées positives et mesurables sur l'ensemble des territoires des MRC et de la ville de Gatineau;

ATTENDU QUE le projet permettra à la fois de caractériser et d'évaluer le potentiel d'utilisation ainsi que les risques de contamination et de surexploitation des aquifères;

ATTENDU QUE le projet proposé permettra la conception d'outils d'information et de transfert d'expertise dans les territoires;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans une approche intégrée et durable de protection des aquifères de la région;

ATTENDU QUE ce projet est novateur et n'a aucun équivalent en Outaouais;

ATTENDU QUE le projet aura des retombées positives sur le plan environnemental, social et économique dans la MRC;

ATTENDU QUE le comité régional d'évaluation composé des directions régionales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et du ministère des

Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) ont procédé à l'analyse et recommandé le financement de ce projet.

CA-09-10-148

Monsieur Pierre Rondeau appuyé par
Madame Jocelyne Houle

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du Fonds de développement régional via la Politique de soutien à la mise en œuvre du Plan d'action régional de protection des lacs et cours d'eau 2009-2012, d'un montant maximum de 12 165 \$ représentant 63% des coûts admissibles, à l'Université Laval, pour la préparation des documents nécessaires à la présentation d'une demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines, prévu en janvier 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.- **PROGRAMME DE PARTICIPATION RÉGIONALE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS (PPRMVF) :**

a) **2 projets associés au 3^e champ d'activité :**

ATTENDU QUE le 29 mars 2006, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) ratifiait, avec le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, une entente visant la mise en œuvre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPRMVF)*;

ATTENDU QUE par la voie de cette entente, la CRÉO dispose d'une enveloppe budgétaire annuelle de 279 000 \$ pour la réalisation d'activités de mise en valeur des forêts sur le territoire de la région de l'Outaouais et ce, pour une période de trois ans se terminant à l'exercice financier 2008-2009 (31 mars 2009);

ATTENDU QU'au 30 mars 2009 le solde non-utilisé de l'enveloppe budgétaire 2008-2009 s'élevait à quelques 100 000 \$;

ATTENDU QUE le 6 avril 2009, la CRÉO a signé un avenant qui prolonge la durée de l'entente visant la mise en œuvre du PPRMVF jusqu'au 31 mars 2010;

ATTENDU QUE la CRÉO à l'intention d'utiliser la totalité du solde non-utilisé pour réaliser des activités qui rencontrent les orientations, les critères et les conditions du PPRMVF;

ATTENDU QUE la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO) a mis sur pied, le 26 septembre 2007, un comité régional d'experts forestiers pour « *préciser et prioriser ce qui doit être fait (actions) pour améliorer la performance de la région de l'Outaouais sur le plan de l'aménagement et de la sylviculture des forêts sur son territoire public* »;

ATTENDU QUE le 30 septembre 2009, ce comité régional d'experts forestiers a recommandé à la Table des commissaires de la CRRNTO de prioriser deux nouveaux projets jugés prioritaires pour la région, lesquels projets sont les suivants :

1. *Distribution historique du pin blanc en Outaouais – phase 1;*
2. *Application du jardinage écosystémique en Outaouais : Premier essai au Québec en forêt feuillue;*

ATTENDU QUE la réalisation de chacun de ces projets jugés prioritaires peut s'inscrire dans le cadre du PPRMVF;

ATTENDU QUE le 1^{er} octobre 2009, il a été convenu par tous les commissaires présents à une réunion de la Table des commissaires de la CRRNTO de recommander au conseil d'administration de la CRÉO de retenir ces deux projets pour un financement dans le cadre du PPRMVF.

CA-09-10-149

Monsieur Robert Coulombe appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais autorise le versement, dans le cadre du *Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts*, à l'Institut québécois de l'aménagement de la forêt feuillue (IQAFF), d'un montant maximum de 33 240 \$ pour la réalisation du projet intitulé « Distribution historique du pin blanc en Outaouais – phase 1 » et d'un montant maximum de 22 487 \$ pour la réalisation du projet intitulé « Application du jardinage écosystémique en Outaouais : Premier essai au Québec en forêt feuillue ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.- **PROJETS – FONDS RÉGIONAL D'INVESTISSEMENT JEUNESSE (FRIJ)**

Action jeunesse structurante – Participation citoyenne :

a) **Campagne élections municipales, pièce de théâtre sur l'implication, concours vidéos et conférence :**

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais (TJO) a pour mission de favoriser l'implication citoyenne des jeunes de 12 à 35 ans dans le développement local et régional de l'Outaouais;

ATTENDU QUE la participation citoyenne est une des priorités de la TJO pour l'élaboration d'actions jeunesse structurantes (AJS);

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais élabore déjà plusieurs activités en participation citoyenne;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais désire consolider ses projets dans un plan d'action en participation citoyenne;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais veut inciter les jeunes de l'Outaouais à aller voter aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais désire sensibiliser les jeunes du secondaire à la participation citoyenne;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais désire avoir des vidéos promotionnels sur la participation citoyenne, faire connaître les cinq territoires de l'Outaouais et faire connaître une expérience enrichissante en vidéographie à des jeunes de la région;

ATTENDU QUE la Table jeunesse Outaouais veut développer les habiletés des jeunes à défendre leurs points de vue et la façon de faire valoir leurs opinions.

CA-09-10-150

Monsieur Julien Croteau appuyé par
Monsieur Robert Bussière

propose que, pour l'année 2009, le conseil d'administration de la conférence régionale des élus de l'Outaouais, autorise le versement, dans le cadre du financement réservé de AJS 08-01 : Participation citoyenne / volet « Plan d'action en participation citoyenne » et du financement reçu de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais dans la dite AJS à la Table jeunesse Outaouais, d'un montant maximal de 24 800 \$. La contribution de 24 800 \$ de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais sera répartie de la façon suivante : 13 800 \$ provenant du Fonds régional d'investissement jeunesse et 11 000 \$ provenant du financement reçu de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais afin que la Table jeunesse Outaouais agisse en tant que promoteur du projet « Campagne élections municipales, pièce de théâtre sur l'implication, concours vidéos et conférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16.- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

CA-09-10-151

Monsieur Jean Perras appuyé par
Madame Jocelyne Houle

propose la levée de l'assemblée à 12h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ